



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-007-2023-06

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-06-05-00002 - Arrêté n°DOS-2023/1943 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique de la SARL AXE AMBULANCES (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-05-00002

Arrêté n°DOS-2023/1943 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique de la SARL AXE AMBULANCES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/1943

portant changement de responsable légal de dénomination sociale et forme juridique de la

SARL AXE AMBULANCES

(92500 Rueil Malmaison)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2000 portant agrément sous le n° 92 00 005 de la SARL AXE AMBULANCES, sise 11 bis, rue du Docteur Guionis à Rueil Malmaison (92500) dont les co-gérants sont Madame Alice MATIAS et Monsieur Pierre ALEXANDRE ;
- VU** l'arrêté OA/PS/DT92/ N°2014-090 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 07 juillet 2014 portant transfert des locaux de la SARL AXE AMBULANCES, du 11 bis, rue du Docteur Guionis à Rueil Malmaison (92500) au 2, rue Yves du Manoir à Rueil Malmaison (92500) ;
- VU** l'arrêté OS/OA/PS/DT92/ N°2014-128 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 08 juillet 2014 portant changement de gérance de la SARL AXE AMBULANCES, dont le gérant est Monsieur Pierre ALEXANDRE ;

CONSIDERANT la demande de location gérance du fonds de commerce de la SARL AXE AMBULANCES au profit de la SASU PAULVAL AMBULANCES dont le président est Monsieur Paul-Valéry HEUTCHING;

CONSIDERANT la conformité du dossier de location gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AXE AMBULANCES devient la SASU PAULVAL AMBULANCES, sise 2, rue Yves du Manoir à Rueil Malmaison (92500) dont le président est Monsieur Paul-Valéry HEUTCHING à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 05 juin 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE